



Paris, le 14 novembre 2008

Projet de loi de finances 2009

L'éducation populaire mise à l'index

A l'heure où les parlementaires débattent du projet de loi de finances 2009, les déclarations du Chef de l'Etat promettant un « soutien total » aux associations de jeunesse et d'éducation populaire sonnent creux. Ces associations sont menacées de toute part par des coupes budgétaires sans précédent. Les économies d'aujourd'hui généreront les coûts sociaux de demain.

Amputation à hauteur de 15 % des crédits dédiés aux conventions avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire ; suppression au 1^{er} septembre 2009 de la totalité des postes d'enseignants détachés dans les associations complémentaires de l'Ecole publique ; disparition de la ligne budgétaire « animation rurale » du ministère de l'agriculture ; baisse du soutien aux actions consacrées à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture ; suppression de nombreux postes FONJEP ; démantèlement programmé de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Le message de l'Etat est clair : il faut « liquider » l'éducation populaire !

Ce désengagement met gravement en cause le partenariat historique que l'Etat a noué avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il vient surtout accentuer la fragilisation d'associations déjà lourdement affectées par les précédents arbitrages budgétaires.

Depuis les grandes fédérations nationales et régionales jusqu'aux milliers d'associations qui irriguent le territoire, c'est tout un secteur de la vie associative qui se retrouve menacé ; c'est un pan entier d'activités éducatives, sociales et culturelles menées auprès de millions d'enfants, de jeunes et d'adultes qui risque de disparaître ; ce sont des milliers de bénévoles qui voient l'utilité de leurs actions contestée ; ce sont enfin des milliers de professionnels qui voient leur emploi menacé, au moment même où le chef de l'Etat décide de relancer les contrats aidés.

Il ne fait aucun doute que ce retrait de l'Etat ne pourra être intégralement compensé par les collectivités territoriales. L'Etat préconise en effet de leur transférer l'essentiel des compétences « jeunesse », sans pour autant les doter des moyens correspondants. Les associations du secteur risquent de payer un lourd tribut de cet « effet ciseau » dévastateur.

A l'heure où les besoins éducatifs, culturels et sociaux se font grandissants, le CNAJEP et ses membres alertent l'ensemble des élus sur les conséquences désastreuses de ce projet de loi de finances pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire et pour les activités qu'elles génèrent en direction des populations.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, **le CNAJEP** est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Il constitue un espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des Pouvoirs Publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Education Populaire.

Contacts presse : Benoît Mychak – CNAJEP - Tel.: 01 40 21 14 21. Fax : 01 40 21 07 06
E-mail : cnajep@cnajep.asso.fr

Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr